

Paris, le 28 février 2006

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le développement des biocarburants apporte une contribution importante à la lutte contre l'effet de serre et à la réduction de la dépendance énergétique de notre pays. La production de ces biocarburants permet de diversifier les débouchés agricoles et de préserver l'emploi.

Le gouvernement a décidé d'aller au-delà des directives européennes en se fixant des objectifs ambitieux d'incorporation de biocarburants dans les carburants : de 5,75% en valeur énergétique dès 2008, 7% en 2010 et 10% à l'horizon 2015.

Pour atteindre l'objectif 2008, des agréments supplémentaires à hauteur de 1 335 000 tonnes de biodiesel, 380 000 tonnes d'éthanol et 85 000 tonnes équivalent éthanol d'ETBE ont fait l'objet d'appels à candidatures à l'échelle européenne en Novembre 2005. Ces agréments seront prochainement notifiés aux opérateurs.

- Pour la filière biodiesel, les 3 unités agréées au mois de Mai 2005 voient leur développement confirmé, tandis que la construction, à l'horizon 2008, de 7 usines nouvelles est engagée.
- Pour la filière éthanol, 3 projets précédemment agréés sont consolidés et 3 unités nouvelles pourront être construites.

L'investissement pour l'ensemble de ces projets est estimé à plus d'un milliard d'euros.

A l'horizon 2008, la production issue de ces agréments sera triplée par rapport à 2006 et se traduira par l'économie de 4 à 7 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Un nouvel appel à candidatures sera lancé d'ici à la fin de l'année à hauteur de 950 000 tonnes de biodiesel et de 150 000 tonnes d'éthanol afin de satisfaire aux besoins de biocarburants jusqu'en 2010.

### Contacts presse :

Cabinet de Dominique Bussereau : Sophie Geng, tél : 01 49 55 59 74

Cabinet de François Loos : Hélène Philip, tél : 01 53 18 44 85